



Décision du Président n°2024 IGT 126

Thème : Assainissement

Objet : Demandes de subvention pour la réalisation de réseaux d'assainissement entre les hameaux du Lauzet et du Casset sur la commune du Monêtier-les-Bains

Pôle : Ingénierie et Gestion Technique

Contexte :

La Communauté de Communes du Briançonnais, en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune du Monêtier-les-Bains, a décidé de réaliser une opération de travaux pour la création de réseaux de transfert d'assainissement et de l'eau potable entre les hameaux du Lauzet et du Casset sur la commune du Monêtier-les-Bains.

Cette opération a une double visée :

- La mise en conformité réglementaire des deux systèmes d'assainissement collectifs du Lauzet (300 EH, datant de 1970) et des Boussardes (100 EH, datant de 1994) en raccordant les réseaux de collecte à la station d'épuration de Briançon. Il est ainsi prévu de réaliser environ 3 300 mètres linéaires de réseau d'assainissement ;
- Le remplacement et la création d'un réseau d'eau potable entre les hameaux du Casset et des Boussardes afin d'améliorer le rendement du réseau (réduction des fuites) et de répondre à un enjeu sanitaire (qualité de l'eau). Le projet prévoit de créer environ 3 000 mètres linéaires de distribution.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** la décision préfectorale n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Président concernant les affaires générales, et notamment s'agissant des « demandes de subventions et conventions y afférant concernant les opérations d'investissement » ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des travaux afin de raccorder les réseaux de collecte d'assainissement des hameaux du Casset et du Lauzet à la station d'épuration de Briançon ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 et suivants ;

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel ci-après :

| Travaux de création de réseaux de transfert de l'assainissement entre le Lauzet et le Casset (commune du Monétier-les-Bains) | | | | |
|---|-------------|------------------------|-------------|------|
| Dépenses (HT) | | Recettes | | |
| Travaux réseaux d'assainissement | 1 254 500 € | Agence de l'eau | 627 250 € | 50 % |
| | | Département 05 | 250 900 € | 20 % |
| | | Autofinancement CCB | 376 350 € | 30 % |
| TOTAL | 1 254 500 € | TOTAL | 1 254 500 € | 100% |

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes selon le plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le 29 MAI 2024

Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : 29 MAI 2024
Date de Transmission en Préfecture : 29 MAI 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.